

*Projet Life PROMESSE – Année 2007*

***Etude hydraulique et environnementale :***

***Diagnostic et définition de scénarios  
d'aménagements  
pour une gestion intégrée du Vigueirat  
(secteur Mas-Thibert – Etang du Landre)»***

***Cahier des charges***



<b>1. PRESTATION</b>	<b>3</b>
<b>2. PRESENTATION DE L'ETUDE</b>	<b>3</b>
2.1 CONTEXTE.....	3
2.2 CADRE DE L'ETUDE.....	4
2.3 LES ENJEUX DE L'ETUDE.....	5
Protections des biens et des personnes .....	5
Usages agricoles.....	6
Usages industriels.....	6
Enjeux environnementaux.....	6
2.4 SCENARIOS ENVISAGES, HYPOTHESES .....	7
<b>3. COMPOSANTES DE L'ETUDE</b>	<b>8</b>
3.1 DIAGNOSTIC.....	8
3.2 PROPOSITION DE SCENARIOS .....	8
3.3 ETUDE DE FAISABILITE ET D'IMPACTS DU SCENARIO RETENU.....	8
<b>4. CRITERES DE L'OFFRE</b>	<b>9</b>
4.1 ATTENDUS DE LA PRESTATION .....	9
4.3 MODALITES DE LA PRESTATION .....	9
Modalités de suivi.....	9
Documents à remettre par le bureau d'études .....	9
Critères de sélection .....	9
Documents à produire .....	10
Dates et modalités de réception des offres.....	10
<b>5. ECHEANCES</b>	<b>10</b>
<b>6. CONTACTS</b>	<b>10</b>

\*\*\*\*\*

## 1. PRESTATION

---

La prestation à fournir est la réalisation d'une étude hydraulique et environnementale, en préalable à des travaux d'aménagements et d'entretien sur le canal du Vigueirat. L'étude doit permettre aux différents acteurs liés à la gestion ou à l'usage du canal du Vigueirat sur le secteur Mas-Thibert - Landre, de mettre en œuvre les aménagements nécessaires et la gestion intégrée du Vigueirat répondant aux 4 enjeux suivants: protection des biens et des personnes, usages agricoles, usages industriels, et enjeux environnementaux.

Le bureau d'étude aura en charge la réalisation de l'étude s'appuyant sur :

- Un diagnostic du fonctionnement actuel du secteur considéré (hydraulique, hydrologie, usages...). Cette partie comprend également la compilation des diverses études déjà réalisées sur ce secteur.
- Un diagnostic des pollutions (macro-déchets...)
- La proposition de scénarios d'aménagements, d'entretien et de gestion opérationnels.
- L'étude de faisabilité et l'étude des impacts du (des) scénario(s) retenu(s), estimation des coûts.

Les résultats doivent être directement interprétables pour un usage opérationnel et décrire précisément l'efficacité, la faisabilité technique et les coûts des scénarios proposés.

Ces résultats seront mis à la disposition des différents acteurs de l'eau de ce secteur, réunis en concertation.

Les travaux faisant suite à cette étude ne sont pas compris dans la prestation d'étude.

## 2. PRESENTATION DE L'ETUDE

---

### 2.1 CONTEXTE

#### **Le Life PROMESSE**

L'étude s'inscrit dans le cadre d'un programme européen « Life PROMESSE » mené de 2003 à 2007 sur le site des Marais du Vigueirat, propriété du Conservatoire du Littoral [www.life-promesse.org](http://www.life-promesse.org), (bénéficiaire : WWF France). Ce programme a pour ambition générale de développer un tourisme éco-responsable sur les Marais du Vigueirat et le Plan du Bourg et de diminuer l'impact des activités humaines sur ce secteur, grâce notamment à diverses installations écologiques au niveau de l'eau, de l'énergie, des transports et des déchets.

**Une étude, support d'une gestion intégrée, concertée et durable du Vigueirat**

Les objectifs de l'étude décrits dans ce cahier des charges sont le résultat d'une concertation des différents acteurs et usagers du Vigueirat conduite par les Amis des Marais du Vigueirat. (1<sup>er</sup> semestre 2006). Dans cet esprit de concertation élargie, il sera associé l'œuvre du Galéjon dans sa nouvelle mission de concertation sur la thématique de l'eau. Cette étude hydraulique et environnementale doit être l'outil opérationnel permettant aux différents acteurs et usagers concernés de mettre en place une gestion concertée qui traite, d'une manière intégrée et durable, de l'ensemble des enjeux liés au Vigueirat sur le secteur considéré.

## **2.2 CADRE DE L'ETUDE**

### **Le canal du Vigueirat**

Le canal du Vigueirat est le principal canal du réseau permettant l'évacuation des eaux pluviales, d'assainissement, d'irrigation et de celles provenant des nappes phréatiques, ainsi qu'un vecteur d'évacuation des crues débordantes du Rhône. Il est également l'objet de différents usages, pour l'agriculture, l'industrie ou la gestion environnementale.

Le canal représente environ 46km, à partir de Saint Gabriel jusqu'à son exutoire dans le canal d'Arles à Bouc.

### **Secteur de l'étude**

L'étude concerne le secteur « Mas-Thibert – Landre » du « Bas Vigueirat », que l'on délimite « arbitrairement » par le canal du Vigueirat à partir du Pont des entre deux à Mas-Thibert, jusqu'à son exutoire dans le canal d'Arles à Bouc au niveau de l'ouvrage du Galéjon, incluant l'étang du Landre et l'ensemble des Marais lié à ce secteur. L'ancien tronçon conduisant jusqu'à la RN68 sera intégré au secteur d'étude. Les influences en amont et à l'aval sur l'ensemble du réseau hydrographique seront également prises en compte, et notamment les relations étroites entretenues avec le canal Arles à Bouc et le canal centre Crau.

Sur la majeure partie de ce secteur, le fond du canal est propriété du Conservatoire du Littoral.

### **Maître d'ouvrage de l'étude : WWF France.**

Le WWF France est le bénéficiaire du Life PROMESSE,

Le Conservatoire du Littoral sera un partenaire privilégié pour la conduite et l'orientation de l'étude.

### **Assistant au Maître d'ouvrage : Les Amis des Marais du Vigueirat (AMV)**

Association loi 1901 gestionnaire des Marais du Vigueirat, les Amis des Marais du Vigueirat (AMV) sont assistant au Maître d'ouvrage.

### **Le Comité de pilotage :**

Le comité de pilotage de cette étude est animé par les Amis des Marais du Vigueirat. L'œuvre du Galéjon, dans sa mission élargie de concertation sur l'eau participera également à l'animation de ce comité qui réunit les différents acteurs concernés par la gestion du Vigueirat sur ce secteur :

- Conservatoire du Littoral
- WWF France
- Amis des Marais du Vigueirat
- Ville d'Arles
- Œuvre du Galéjon

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- DRIREN PACA
- Syndicat Intercommunal de gestion du Canal du Vigueirat
- Association de dessèchement des marais d'Arles
- DDAF
- Association territoriale de Mas-Thibert
- Port Autonome de Marseille
- Riverains directs, sur le secteur de Mas-Thibert
- ASA Centre Crau

Diverses associations de Mas-Thibert liées à l'hydraulique et l'environnement seront invitées à participer à ce comité de pilotage, de même que le Parc Naturel Régional de Camargue, en cours d'étude d'élargissement de son périmètre au Plan du Bourg.

### **2.3 LES ENJEUX DE L'ETUDE**

L'étude doit apporter les éléments nécessaires pour déterminer et mettre en place une gestion, et des aménagements adéquats pour le canal du Vigueirat de Mas-Thibert à l'étang du Landre dans le cadre d'un développement durable et en regard des différents enjeux suivants:

- Protection des biens et des personnes : écoulement des eaux, prévention et gestion des crues.
- Usages agricoles : intérêts des activités agricoles riveraines (élevage, irrigation, drainage)
- Usages industriels et urbains : intérêts des activités industrielles à l'aval du canal (utilisation d'eau douce pour les process industriels) dans la Zone Industrielle et Portuaire ; et usages urbains : maintien du coin salé (alimentation en eau potable de la ville de Port-St-Louis-du-Rhône).
- Enjeux environnementaux: patrimoine naturel, qualité de l'eau (pollutions, déchets flottants), régulation d'espèces envahissantes (jussies)

#### ***Protections des biens et des personnes***

L'étude devra proposer des scénarios d'aménagements et de gestion pour la protection des biens et des personnes qui sont susceptibles d'être soumis au risque d'inondation du Vigueirat.

En périodes de fortes crues, le Vigueirat est susceptible de présenter un risque d'inondation et ainsi de porter atteinte aux biens, aux personnes et aux infrastructures situées sur le secteur concerné. Il s'agit principalement des habitations et des propriétés de Mas-Thibert, à savoir le hameau, les habitations isolées, et les différentes exploitations agricoles abritant 2000 habitants. L'inondation de la voirie peut également être une perturbation importante.

La protection des biens et des personnes sur cette zone nécessite une gestion préventive de ces phénomènes de crues, afin de les éviter, en réduire l'intensité et la fréquence et améliorer la gestion des périodes de crues et d'inondation.

L'étude prospective du fonctionnement hydraulique du Vigueirat devra intégrer les modifications liées aux incidences du Plan Rhône sur ce secteur.

### **Usages agricoles**

L'étude devra proposer des scénarios d'aménagements et de gestion qui répondent aux nécessités de la conduite des exploitations agricoles riveraines.

Sur la partie concernée par l'étude, le canal du Vigueirat est bordé par des propriétés avec essentiellement des terres à usage agricole, où se pratiquent un élevage bovin extensif, de la culture de foin, ou des activités cynégétiques.

En rive gauche : 4 propriétés au Sud de Mas-Thibert

En rive droite : 4 élevages aux Marais du Vigueirat

Par les crues du Vigueirat, le débordement des eaux est susceptible d'occasionner sur ces terres des désagréments pour les activités agricoles conduites. Les exploitations en rive gauche sont plus particulièrement sous cette menace du fait de la moindre hauteur des digues de ce côté. La durée d'écoulement des eaux et la période d'inondation peut être longue (jusqu'à plusieurs mois).

### **Usages industriels**

L'étude devra proposer des scénarios d'aménagements et de gestion qui répondent aux nécessités de la conduite des activités industrielles du Golfe de Fos, en aval du Vigueirat (Port Autonome de Marseille).

La conduite de certaines activités industrielles du Golfe de Fos (sidérurgie...) requiert l'utilisation d'eau douce qui sont captées dans le canal d'Arles à Bouc. A ces fins, le PAM a installé une station de pompage à proximité du canal d'Arles à Bouc et pompe l'eau nécessaire dans ce canal. Des ouvrages de régulation et de contrôle des niveaux d'eau de ce canal sont liés à cette station. La gestion de ces installations peut avoir, par répercussion en amont, une incidence sur le niveau d'eau du Vigueirat.

### **Enjeux environnementaux**

L'étude devra proposer des scénarios d'aménagements et de gestion qui répondent aux différents enjeux environnementaux du canal du Vigueirat et de sa périphérie.

#### **- Qualité de l'eau**

Le Vigueirat est soumis à certaines pollutions (pesticides, hydrocarbures...), principalement en amont du secteur concerné.

L'étude devra identifier les sources de pollutions et proposer des mesures de suivi et de réduction de celles-ci.

#### **- Déchets**

De nombreux déchets se retrouvent dans le Vigueirat. Ils se retrouvent et s'accumulent sur les berges, et sur le fond le long du canal ainsi que dans l'étang du Landre, et représentent une source importante de pollution de l'eau, d'atteintes aux composantes esthétiques et écologiques des différents milieux liés au Vigueirat et à l'étang du Landre. Ils sont susceptibles par accumulation de représenter des obstacles à l'écoulement des eaux, ou au bon fonctionnement des différents aménagements présents ou futurs.

L'étude devra proposer des aménagements et une gestion adaptée et durable pour les déchets du Vigueirat, leur circulation et leur accumulation, en particulier dans l'étang du Landre.

#### **- Patrimoine naturel et paysager**

Sur ce secteur, le Vigueirat abrite, de forts enjeux d'un point de vue du patrimoine naturel et paysager. Le canal est une composante importante de milieux naturels qui abritent une faune, une flore et des habitats patrimoniaux (Ripisylve, hérons arboricoles, cistudes...). La valeur de ce secteur en terme de biodiversité et de paysage est importante.

Par ailleurs, la gestion hydraulique des Marais du Vigueirat, est directement dépendante de celle du canal du Vigueirat.

Les scénarios d'aménagement et de gestion proposés devront permettre de conserver la valeur écologique et paysagère des milieux liés au Vigueirat, et intégreront l'importance des usages de ce canal pour la gestion du patrimoine naturel, notamment aux Marais du Vigueirat.

Il conviendra de porter une attention particulière pour limiter l'impact lié aux travaux, à l'entretien et aux différents usages du Vigueirat, sur les composantes naturelles et paysagères de ce secteur.

#### - **Espèces envahissantes :**

Le Vigueirat connaît une forte expansion d'espèces allochtones à caractère envahissant, notamment les jussies *Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides* et le Myrio-hylle du Brésil. Atteinte à la biodiversité, entrave à l'écoulement des eaux, ces espèces sont très dynamiques et se retrouvent en très grand nombre dans le canal, ses affluents et se répandent également dans les Marais alentours, notamment les Marais du Vigueirat, à forte valeur patrimoniale. On assiste également à une dissémination de ces espèces par l'utilisation des eaux du Vigueirat ou les débordements lors des crues. Leur multiplication est favorisée par les coupes lors de certaines pratiques d'entretiens des canaux.

L'étude devra intégrer des scénarios de régulation et d'élimination de ces espèces envahissantes sur le Vigueirat et sa périphérie.

## **2.4 SCENARIOS ENVISAGES, HYPOTHESES**

Les aménagements et la gestion proposés doivent répondre d'une manière intégrée aux 4 enjeux définis.

Parmi les scénarios proposés, il sera étudié en particulier les propositions suivantes:

- Une gestion des aménagements existants pour favoriser l'écoulement du Vigueirat, tout en respectant les niveaux nécessaires aux différents usages. En particulier la gestion du débit du Vigueirat, en situation normale ou en situation de crue, par les ouvrages présents sur le canal d'Arles à Bouc.

Des systèmes de délestage des débordements du Vigueirat en crue, notamment par 2 moyens:

- un canal de délestage reliant le Vigueirat au canal d'Arles à Bouc, qui serait creusé au Sud de Mas-Thibert et au Nord des propriétés du Conservatoire du Littoral. Il ne s'agit pas d'un canal de dérivation permanente mais bien d'une déleste de débordement lors de crue. L'hypothèse d'un canal de surverse au Nord de Mas-Thibert pourrait également être envisagée
- différents points de débordements sur la digue du Vigueirat avec seuils de surverse en rive droite au niveau des Marais du Vigueirat afin de les rendre inondables en cas de forte crue et ainsi éviter les débordements sur les exploitations agricoles en rive gauche. A condition que les eaux soient débarrassées de leurs déchets flottants et des plantes envahissantes, les

Marais du Vigueirat pourraient alors, de par leur capacité de stockage et de vidange de l'eau vers le canal d'Arles à Bouc, jouer un rôle tampon.

Des systèmes d'élimination de déchets et de leur circulation qui n'occasionnent pas de problème de circulation des eaux lors de crue ; l'hypothèse d'un dégrilleur (escamotable lors des crues ?) est avancée.

- Des mesures de réduction et de suivi des pollutions des eaux.
- Des systèmes d'élimination des espèces envahissantes et de prévention de leur dissémination.
- Des travaux et un entretien du canal qui respectent les composantes écologiques des milieux liés aux zones humides du secteur.

### **3. COMPOSANTES DE L'ETUDE**

---

L'étude devra notamment s'appuyer sur un diagnostic solide pour élaborer ensuite des scénarios opérationnels d'aménagements et de gestion pour le Vigueirat de Mas-Thibert au Landre. L'étude devra inclure, sans s'y restreindre, la compilation des diverses études déjà réalisées sur ce secteur qui permettront de renseigner certains des éléments nécessaires à la conduite de cette étude. (cf. Annexe 2 : bibliographie à consulter).

#### **3.1 DIAGNOSTIC**

Sur le secteur considéré et, par extension sur les zones qui influent sur ce secteur, l'étude devra s'appuyer sur un diagnostic de l'hydrologie, de l'hydraulique (gestion et aménagements existants), des différents usages du canal, des facteurs environnementaux (les pollutions et macro déchets), et des répartitions administratives sur les compétences et les responsabilités des différents acteurs liés au Vigueirat.

La compilation des données et études existantes constituera une partie de ce diagnostic.

#### **3.2 PROPOSITION DE SCENARIOS**

A partir d'expertises et éventuellement de modélisations, il est attendu des propositions de scénarios opérationnels d'aménagements et de gestion en regard des 4 enjeux définis. Il s'agira également pour chacun de ces enjeux d'évaluer l'impact et les bénéfices attendus.

Les propositions devront inclure une estimation des coûts.

Sans toutefois s'y limiter, les propositions existantes (partie 2.4) seront étudiées particulièrement.

#### **3.3 ETUDE DE FAISABILITE ET D'IMPACTS DU SCENARIO RETENU**

Le (les) scénario(s) retenus(s) par le comité de pilotage et le maître d'ouvrage seront approfondis par une étude de faisabilité et d'impact basée sur :

- la faisabilité technique des aménagements et de la gestion proposée.
- l'étude des impacts environnementaux
- faisant apparaître le chiffrage des coûts, et le détail des coûts initiaux d'aménagements, et des coûts relatifs à la gestion courante et l'entretien.
- la répartition des compétences et des responsabilités pour les aménagements et pour la gestion.

## 4. CRITERES DE L'OFFRE

---

### 4.1 ATTENDUS DE LA PRESTATION

La prestation comprend la réalisation de l'étude dans son ensemble, ainsi que la production des livrables suivants :

- Présentations intermédiaires et restitution finale des résultats
- Rapport intermédiaire (3 exemplaires) et rapport final (forme numérique et papier en 3 exemplaires)

### 4.3 MODALITES DE LA PRESTATION

#### **Modalités de suivi**

- Maîtrise d'ouvrage : WWF France
- Instances de suivi/ organisation du travail

Le comité de pilotage : le maître d'œuvre travaillera en concertation avec le comité de pilotage du projet, qui est chargé de valider chaque étape de l'étude.

- Phasage, évaluation des réunions  
(les durées des phases seront estimées entre le prestataire et le maître d'ouvrage)

Les présentations de l'état d'avancement de l'étude au comité de pilotage se feront à chaque étape. (Diagnostic/proposition de scénarios/étude du scénario)

- Principe de l'exécution personnelle

Le titulaire doit exécuter lui-même la prestation convenue, il ne peut pour son exécution céder ou sous traiter sa commande sans l'autorisation écrite du maître d'ouvrage.

#### **Documents à remettre par le bureau d'études**

Le prestataire aura à fournir les documents suivants :

- Les documents utiles à chaque membre du comité de pilotage avant chaque réunion,
- Les rapports d'étude correspondant à chaque phase,
- Les documents (textes, cartes, graphiques...) seront remis sous forme papier (un exemplaire remis à chaque membre du comité de pilotage) et numérique

Les documents d'étape et le rapport final seront remis en version papier et numérique au maître d'ouvrage, à son assistant. Il sera également remis une version papier à chaque membre du comité de pilotage

#### **Critères de sélection**

Le prestataire sera sélectionné selon les critères suivants :

- références professionnelles en lien avec le projet et mettant en relief les capacités de propositions opérationnelles, avec le souci d'intégration de l'ensemble des enjeux fixés, et notamment le respect de l'environnement et autres éléments suggérés par le cahier des charges.

- Aptitudes à formuler une proposition respectant en tous points ce cahier des charges et à prendre en compte d'éventuelles suggestions formulées par les réunions intermédiaires avec le comité de pilotage.
- Les compétences, les moyens mis en œuvre pour assurer la qualité de la prestation (il est demandé au prestataire une note méthodologique de conduite de la prestation)
- Proposition financière économique.

### **Documents à produire**

Les propositions d'intervention devront comprendre :

- La constitution de l'équipe, ses compétences, ses moyens pour l'étude : le nom, la qualité et le CV des personnes chargées de tout ou partie de l'étude.
- Les références du candidat pour des études analogues avec présentation d'extraits éventuels.
- Une note méthodologique de conduite de la prestation
- Le planning prévisionnel et la description des différentes phases d'intervention
- Le montant des honoraires détaillé par poste, par phase d'étude et par intervenant, les conditions de paiement.

### **Dates et modalités de réception des offres**

La proposition devra être soumise par courrier à l'adresse suivante au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures.

Romain BLANC, Amis des Marais du Vigueirat  
Cabanes de l'étourneau – 13104 Mas-Thibert

Les documents administratifs du candidat devront être fournis dès notification d'attribution du marché.

## **5. ECHEANCES**

---

- Lancement de l'appel d'offre : 27 avril 2007
- Date limite de réception des candidatures sur le lieu de l'adresse indiquée : 21 Mai 2007
- Début d'exécution de l'étude : été 2007
- Restitution finale de l'étude et de l'ensemble des livrables : fin 2007

## **6. CONTACTS**

---

### **Amis des marais du Vigueirat :**

Romain BLANC, Life PROMESSE

Les Marais du Vigueirat, cabanes de l'étourneau, 13104 Mas-Thibert.

Tel : 04 90 98 79 40

Fax : 04 90 98 79 80

romain.blanc@espaces-naturels.fr

## 7. ANNEXES

---

1 Descriptif du projet LIFE PROMESSE

2. Bibliographie à consulter

## Life PROMESSE un Life Environnement

<sup>1</sup> PROMESSE : PROjet de Management Environnemental sur un Site Sensible Écotouristique en Camargue (France).

Life PROMESSE – Les Marais du Vigueirat – 13104 Mas-Thibert

04 90 98 79 47 - 04 42 51 56 48

[www.life-promesse.org](http://www.life-promesse.org)

Life-Environnement PROMESSE (n° LIFE03 ENV/F/000260) a commencé en septembre 2003 ; il a été créé dans le but de diminuer l'impact de l'homme sur un site naturel camarguais, les Marais du Vigueirat. L'enjeu est également de faire de ce site naturel un centre d'écologie appliquée, où les aménagements et les outils pédagogiques développés donnent au grand public les éléments pour diminuer leur impact sur l'environnement.

Budget total : 2 042 000 euros      Durée : 2003 - 2007

LIFE PROMESSE, UN  
PROJET  
D'ÉCO-RESPONSABILITÉ :  
un tourisme responsable  
dans un espace naturel  
sensible

► Life PROMESSE, un programme pour **diminuer l'impact de l'homme** sur un site naturel sensible, dans le cadre d'un tourisme responsable, et **sensibiliser** les différents publics autour des problématiques d'éco-responsabilité

- en adaptant les infrastructures d'accueil,
- en associant les acteurs locaux du territoire à la démarche,
- en faisant évoluer les comportements.

### ► Adapter les infrastructures d'accueil des Marais du Vigueirat

Le but est de rendre le site naturel le plus éco-responsable possible dans le cadre d'un écotourisme grandissant, en adaptant les infrastructures d'accueil du public : diagnostic, préconisation puis mise en œuvre des travaux permettront de réduire l'impact de l'homme sur l'environnement au niveau de l'eau, de l'énergie, des déchets et des transports.

Au terme du projet, le site devra bénéficier d'une normalisation reconnue au niveau européen : la démarche EMAS.



## ➤ Associer les acteurs locaux du territoire à la démarche

En étendant la réflexion d'éco-responsabilité à l'échelle du Plan du Bourg<sup>1</sup> par un processus de concertation élargie, au travers de réunions, de discussions, d'échanges. une réflexion pourra être menée sur les activités socio-économiques rurales du Plan du Bourg, dans une dynamique respectueuse de l'environnement.

Des études et travaux permettront de réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement en périphérie des Marais du Vigueirat

### (L'étude hydro-environnementale du Vigueirat s'inscrit dans ce volet)

## ➤ Sensibiliser et porter l'expérience

Il s'agit de faire connaître l'expérience de PROMESSE, afin que ce projet fasse boule de neige, afin que ceux qui le souhaitent trouvent ici les moyens de le réaliser ailleurs :

Les *Marais du Vigueirat* constituent ainsi un centre d'écologie appliquée où les aménagements et les outils pédagogiques développés donnent à tout un chacun les éléments pour diminuer son impact sur l'environnement.

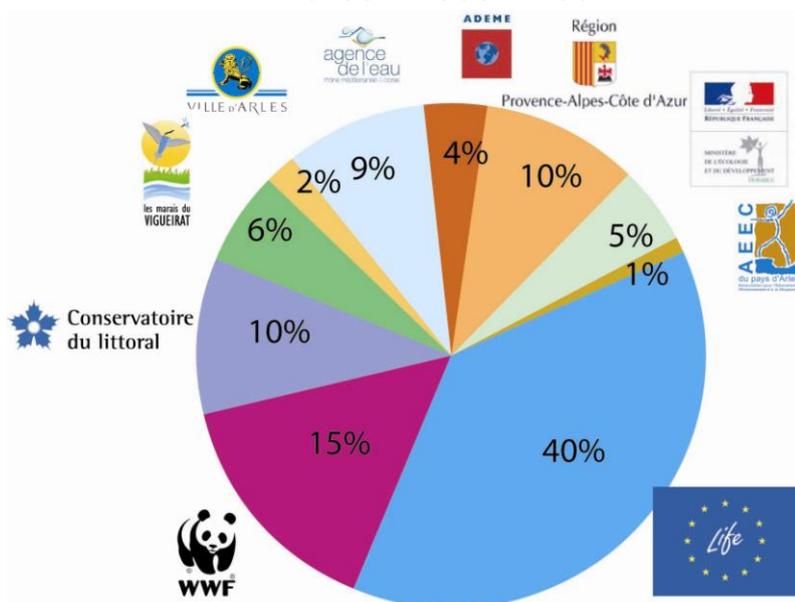
Cette dissémination se fera au travers de deux vecteurs : l'Éducation à l'Environnement auprès des scolaires, et la communication.

Ce programme constitue un **projet pilote** pour d'autres sites naturels à l'échelle européenne.

## Les financements du Life PROMESSE

Budget total : 2 042 000 euros

Durée : 2003 - 2007



<sup>1</sup> Le Plan du Bourg, zone périphérique de 150 km<sup>2</sup>, constitue la partie est du delta du Rhône ; c'est aussi l'unité écologique fonctionnelle des Marais du Vigueirat. Il s'étend sur les communes d'Arles (dont Mas-Thibert), de Port-Saint-Louis-du-Rhône et de Fos-sur-Mer.

## LES PARTENAIRES TECHNIQUES



[wwf.wwf.fr](http://wwf.wwf.fr)

Organisation indépendante de protection de l'environnement, le WWF compte aujourd'hui près de cinq millions d'adhérents dans le monde et un réseau actif dans plus de 90 pays. Cette organisation a pour objectif de stopper la dégradation de l'environnement dans le monde et de construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature, en préservant la diversité biologique du globe, en garantissant une utilisation durable des ressources naturelles renouvelables et en encourageant des mesures destinées à réduire la pollution et la surconsommation.

Le WWF est porteur du programme PROMESSE, c'est à dire qu'il en est responsable vis-à-vis de l'Europe. Il bénéficie d'une solide expérience en *Système de Management Environnemental* (rénovation des locaux du WWF Suisse selon ce principe, partenariat dans l'éco-village Bedzed en Angleterre), en écotourisme durable (publications, labellisation des gîtes Panda situés dans des aires protégées, projet d'écotourisme durable en Brenne : restauration d'étang avec accueil raisonné du public en partenariat avec la Réserve naturelle de Chérine), en communication à l'échelle nationale et internationale, et est bénéficiaire d'un co-financement LIFE-Environnement pour la mise en œuvre du programme *Privilèges* (FR00289) : le WWF développe ainsi depuis de nombreuses années des compétences dans la gestion technique, financière et administrative de projets.



Conservatoire  
du littoral

[www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

Membre de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), le Conservatoire du littoral est un établissement public qui, par sa politique foncière, vise à la protection définitive des espaces naturels et paysages sur les rivages maritimes et lacustres : il acquiert des terrains fragiles ou menacés et, après avoir fait les travaux de remise en état nécessaires, en confie la gestion à des collectivités locales ou associations, dans le respect des orientations arrêtées. Aménagements et utilisations du site (agriculture, loisirs) sont déterminés avec l'aide de spécialistes, dans le respect des objectifs de gestion. Au 1er janvier 2004, le Conservatoire assurait la protection de 70 100 hectares sur 300 sites, représentant environ 800 km de rivages maritimes. L'essentiel de son budget (30 M€ /an) vient de l'État ; 25 M€ sont consacrés à l'acquisition et l'aménagement des sites. Collectivités locales et Europe apportent aussi leur concours.

À partir des années 80, le Conservatoire du Littoral a acheté les deux domaines de Ligagneau et de l'Étourneau qui constituent aujourd'hui le site protégé des Marais du Vigueirat, l'un des plus vastes sites acquis par le Conservatoire du Littoral en Provence - Alpes Côte d'Azur. Menée grâce au soutien des collectivités locales, la gestion du site cherche à concilier conservation du patrimoine biologique des marais, maintien des activités humaines compatibles avec la protection des milieux naturels, et sensibilisation du public à la préservation de la nature.



[www.ville-arles.fr](http://www.ville-arles.fr)

Plus grande commune de France métropolitaine, le territoire d'Arles s'étend sur 758 km<sup>2</sup>, dont près de la moitié est constituée par deux ensembles naturels : la plaine steppique de la Crau et la Camargue. La richesse de ce patrimoine naturel est mondialement connue, tant pour la diversité des milieux que pour sa richesse ornithologique : des oiseaux, par centaines de milliers, y séjournent en effet en halte migratoire et en hivernage. Aussi recense-t-on sur la commune de vastes étendues appartenant au Conservatoire du littoral, au Parc Naturel Régional, et des réserves naturelles et réserves volontaires.

Ces territoires doivent être préservés pour eux-mêmes mais aussi pour leur attrait touristique, dont bénéficie la ville d'Arles déjà riche d'un patrimoine historique et architectural romain et roman exceptionnel, qui fit d'elle la « petite Rome des Gaules » ; et lui confère aujourd'hui une renommée universelle, consacrée également par l'illustre Van Gogh.

*PROMESSE* s'inscrit aujourd'hui parfaitement dans la démarche de la ville d'Arles, en alliant découverte et respect d'un site écologique exceptionnel.



[www.marais-du-vigueirat.com](http://www.marais-du-vigueirat.com)

Les Amis des Marais du Vigueirat ont été choisis comme gestionnaire délégué du site des Marais du Vigueirat, au vu de leur professionnalisme dans la gestion d'un milieu naturel. Association pilote dans le domaine de l'éducation à l'environnement, ils ont développé un programme pédagogique sur le long terme pour les scolaires, sont responsables du volet d'éducation à l'environnement du LIFE-Nature « Butor étoilé » (F/7269) et ont reçu en 2002 pour leur programme pédagogique « contre vents et Marais » le label « Mireille de l'environnement » décerné par le Conseil Régional de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Si ils tiennent à maintenir leur niveau d'excellence dans la protection du site, dans leur intégration dans le tissu socio-économique local et dans la sensibilisation du public (sentiers de découverte, animations ludo-pédagogiques pour les plus jeunes, visites guidées naturalistes et culturelles), ils cherchent aujourd'hui avec le *Life PROMESSE* une attitude éco-responsable irréprochable, au travers de la réhabilitation des équipements du site, en marche vers un véritable projet de territoire, au travers de tourisme durable, chasse durable et agriculture durable.



Ayant choisi d'œuvrer pour développer l'exercice d'une citoyenneté responsable et éclairée, l'AEEC – association pour l'éducation à l'environnement et la citoyenneté du Pays d'Arles – a pour but de participer à l'élaboration d'une conscience et d'une sensibilité environnementale par le développement des notions de civisme et de solidarité ainsi que par la promotion de qualités dynamiques telles que l'indépendance, l'autonomie, l'implication et l'acceptation d'assumer ses responsabilités. Elle a dans *PROMESSE* la charge de l'éducation à l'éco-responsabilité des scolaires.

## **ANNEXE 2 : BIBLIOGRAPHIE A CONSULTER**

La compilation de diverses études réalisées sur ce secteur permettra de renseigner certains des éléments nécessaires à la conduite de cette étude.

### **A titre non exhaustif, il convient de consulter :**

- BCEOM 2003 (Ville d'Arles): étude globale du bassin versant du Vigueirat : hydrologie, hydraulique, environnement et paysages, aménagement.
- Aquascop 2005 (Port Autonome de Marseille) : Etude hydro-environnementale sur les secteurs naturels et agricoles du PAM.